

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MERCREDI 6 DECEMBRE 2017 à 18 heures 30**

DATE DE LA CONVOCATION : 1<sup>er</sup> décembre 2017

**Présents :**

Anne-Marie FORGEOUX, maire

Roger GUGLIELMETTI - Catherine REBATEL - Carole CISSE –

Christophe MARTIN, adjoints

Edmond CADET - Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD – Margot MERLE – Aurélie

BERNARD – Aurélien VINCENT- Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT – Patrick

LESPINASSE – Marie SANGNIER

**Secrétaire de séance** : Carole CISSE

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 18 h30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

**1°/ Délibération n°104/2017 – Décision Modificative n°3 – Budget de la commune**

Le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes afin de prendre en compte les éléments suivants :

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

-augmentation des crédits en dépense au compte 165-Dépôt et cautionnements reçus

-diminution des crédits en dépense au compte 2135 de l'opération 068-Travaux bâtiments divers : -6000€

**Approuvé à l'unanimité**

**2°/ Délibération n°105/2017 – Convention de sous-traitance facturation Eau**

Le Conseil Municipal, valide la nouvelle rédaction de la convention intégrant le prix de la relève automatisée par Gateway embarqué (article 5), ainsi que des précisions aux articles 15, 16 et 17 et autorise Mme le Maire à signer la dite-convention modifiée.

**Approuvé à l'unanimité**

**3°/ Approbation rapport annuel CCB 2016 Assainissement**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du service public d'assainissement pour l'année 2016 arrêté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie

**4°/ Approbation rapport annuel CCB 2016 Déchets Ménagers**

Le Conseil Municipal prend acte du rapport du service public d'élimination des déchets pour l'année 2016 arrêté par la Communauté de Communes du Briançonnais.

Ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie



*Gilles du Chaffaut souligne la situation difficile de la CCB au regard du contrat la liant avec la SEERC, délégataire de l'assainissement, prévoyant une augmentation du prix de l'assainissement compensant la perte en volume de facturation liée à la facturation au volume mise en place dans plusieurs communes du territoire.*

*Il indique la qualité du rapport sur la collecte et le traitement des déchets ménagers et souligne la difficulté de la valorisation des déchets des entreprises aujourd'hui intégrés au tout-venant et dont il faudrait améliorer le tri.*

5°/ Délibération n°106/2017 – Vente de la parcelle AK60 en BND avec Mme Christine Lavastre

Le Conseil Municipal approuve la mise en vente de la partie communale de la parcelle AK60 en BND, soit 493 m<sup>2</sup>, et autorise Mme le Maire à signer un mandat de vente avec l'agence TURIN IMMOBILIER (dont le siège social est au Monétier les Bains).

**Approuvé à l'unanimité**

6°/ Délibération n°107/2017 – Mission d'étude pour la réalisation d'un parking au pont de l'alpe : Attribution du marché

Le Conseil Municipal approuve l'attribution du marché d'étude préalable pour la réalisation d'un parking au Pont de l'Alpe pour un montant de 7095 € HT, autorise Mme le Maire à signer le marché afférent ainsi que toute pièce relative à cette affaire et rappelle que les crédits ont été inscrits au BP 2017 pour un montant total de 12 000€.

**Approuvé à l'unanimité**

Mme le Maire informe le Conseil municipal des dates et conditions d'ouverture du Domaine Skiable de Serre Chevalier.

La séance est levée à 19 heures 10.

Questions diverses du public :

*\*Sur le provisionnement des indemnités liées aux contentieux prudhommaux avec des salariés des grands bains, Mme le Maire répond que les indemnités légales des éventuels licenciements seront provisionnées au plus tard en 2018.*

*\*Mise à disposition du registre d'enquête publique pour le SCOT : le registre est bien disponible à l'accueil de la Mairie aux jours et heures d'ouverture.*

*\*Sur le projet de golf, plusieurs détracteurs auraient souhaité que le SCOT statue sur le projet et remettent en question le processus d'inscription du projet dans le SCOT via une procédure de révision future. Mme le maire indique qu'elle aurait souhaité que la réflexion sur le SCOT soit plus approfondie avant de procéder à son arrêt.*

Pour le Maire empêché



Roger GUGLIELMI  
1er Adjoint